



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 65354

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle particulièrement et de nouveau l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante de la documentation dans les collèges et lycées de l'académie de Lille comme dans l'ensemble du pays. A l'issue du mouvement intra-académique, en 2000, 13 postes n'étaient pas pourvus. Ce nombre est encore supérieur à l'issue du mouvement 2001. Cette situation est, selon le syndicat national des enseignants de second degré (SNES-FSU), insupportable. Cette organisation syndicale estime que des « actions sont indispensables devant l'attitude méprisante du ministre de l'éducation nationale qui refuse le dialogue avec les représentants de la profession ». Ceci concerne notamment l'augmentation des postes au CAPES de documentation par l'établissement d'une liste supplémentaire, la fin des discriminations en matière de service, d'indemnités et de rémunération pour les documentalistes ainsi que la création immédiate du deuxième poste de documentaliste pour les lycées et les grands collèges. Il lui demande, à la veille de la rentrée scolaire, la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ce constat accablant.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les évolutions attendues de la démographie scolaire et l'impact des réformes pédagogiques. Le recours de plus en plus important aux enseignants de documentation, en particulier avec les travaux personnels encadrés au lycée et avec les itinéraires de découvertes au collège, a justifié un effort de recrutement significatif dans cette discipline ces dernières années puisque le nombre de postes mis au concours externe a plus que doublé depuis 1998 passant de 100 postes à 160 en l'an 2000, 178 en 2001 et 240 en 2002. Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années dans le cadre du plan pluriannuel annoncé récemment par le Gouvernement. En outre, ce plan comporte un effort particulier pour la résorption de l'emploi précaire. C'est ainsi qu'en 2001, 81 enseignants maîtres auxiliaires ou contractuels seront titularisés à l'issue du concours externe, interne et réservé et de l'examen professionnel de documentation contre 56 à la session 2000 du concours réservé.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65354

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 août 2001, page 4829

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7261